

CMAIO OMAMC

Capital Markets Authority
Implementation Organization

Organisme de mise en place de
l'Autorité des marchés des capitaux

ORGANISME DE MISE EN PLACE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS DES CAPITAUX

RAPPORT ANNUEL

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Table des matières

Lettre au Conseil des ministres	3
Message de la présidente du conseil d'administration	4
Message du chef de la direction	5
Aperçu	7
I Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux	7
II Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux	7
III Conseil d'administration et équipe de direction	8
IV Rapport sur les activités	12
Gestion de l'intégration	12
Mise en place de l'OMAMC et contribution à une gouvernance solide	14
Discussion et analyse de la direction / Faits saillants financiers	17
Rapport d'audit et états financiers	27

Le 30 juin 2020

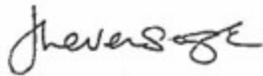
Conseil des ministres
Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada (les administrations participantes) dans le cadre de la mise en œuvre du régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (le régime coopératif) et de la transition à l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC).

Cordialement,



Jill Leversage, présidente du conseil d'administration
Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Message de la présidente du conseil d'administration



Jill Leversage

Je suis honorée d'être la nouvelle présidente du conseil d'administration de l'OMAMC et de diriger un groupe talentueux d'administrateurs de partout au Canada. Bill Black a présidé le conseil d'administration depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2019. Au nom du conseil, je tiens à le remercier pour sa contribution exceptionnelle. Bill est un promoteur infatigable du régime coopératif, et l'OMAMC a fait d'énormes progrès sous sa gouverne en vue de préparer l'intégration des organismes de réglementation participants.

Nos efforts d'intégration ont franchi une nouvelle étape au cours de la dernière année puisque la Nouvelle-Écosse a officiellement adhéré au régime coopératif. Les travaux d'intégration des dirigeants de la Nova Scotia Securities Commission ont commencé. Nous sommes impatients d'inclure d'autres provinces et territoires lorsqu'ils décideront que le moment est venu.

La fin de l'exercice de l'OMAMC a coïncidé avec un bouleversement considérable dans notre société – et partout dans le monde – causé par la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Alors que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada prennent des mesures pour accélérer la disparition du coronavirus et remettre notre économie à plein régime, l'initiative du régime coopératif peut jouer un rôle important pour renforcer la confiance dans nos marchés des capitaux dans un contexte postpandémique.

La mise en œuvre du régime coopératif entraînera des gains immédiats et à long terme. À court terme, le régime rendra les marchés des capitaux plus efficaces grâce à l'application uniforme, dans toutes les administrations participantes, d'une réglementation harmonisée des valeurs mobilières. Il sera également possible d'améliorer la protection des investisseurs en faisant appel à des activités d'application plus cohérentes et en instaurant dans l'ensemble des administrations participantes de nouvelles initiatives élaborées par les divers organismes de réglementation, comme les changements apportés récemment en C.-B. Surtout, à plus long terme, le régime coopératif simplifiera l'élaboration de la politique de réglementation et fera en sorte que les réformes nécessaires puissent être mises en œuvre plus rapidement sur nos marchés des capitaux.

Au nom du conseil, je tiens à remercier les ministres et les fonctionnaires des administrations participantes, ainsi que les dirigeants des organismes de réglementation participants et leurs employés, pour leur soutien continu. Enfin, je remercie l'équipe du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour sa collaboration, ainsi que Kevan Cowan et son équipe de l'OMAMC pour leur travail acharné et leur dévouement indéfectible à l'égard de l'initiative.

Message du chef de la direction



Kevan Cowan

Dans son message, M^{me} Jill Leversage, qui préside notre conseil d'administration, a traité de la menace de portée générale engendrée par le coronavirus COVID-19 à la fin de notre exercice. C'est vraiment une période exceptionnelle pour tous les Canadiens.

Nous continuons de travailler à la mise sur pied d'un organisme pancanadien de réglementation des valeurs mobilières. À mesure que le gouvernement poursuit l'élaboration de la législation, l'équipe de l'OMAMC continue de bâtir les fondements de l'ARMC. Voici les faits saillants de la dernière année :

- la mobilisation et le soutien des gouvernements et des intervenants à l'égard du projet se sont poursuivis;
- nous avons collaboré avec les dirigeants de la Nova Scotia Securities Commission pour amorcer le processus d'intégration. La Nouvelle-Écosse s'est officiellement jointe au régime coopératif en 2019;
- l'élaboration des politiques de responsabilisation de l'ARMC, de la structure organisationnelle et d'autres politiques importantes en matière de ressources humaines pour assurer une intégration harmonieuse des organismes de réglementation participants a progressé.

Au cours de l'année, j'ai passé beaucoup de temps à rencontrer les intervenants de l'industrie pour les tenir au courant de nos progrès et renforcer l'esprit d'engagement. L'industrie continue d'appuyer vigoureusement l'ARMC, et plusieurs organisations nationales d'intervenants prennent des mesures pour encourager les gouvernements participants à achever le projet plus rapidement.

J'aimerais profiter de l'occasion pour discuter de deux faits nouveaux en matière de réglementation des valeurs mobilières au Canada au cours de la dernière année. Chacun traduit bien la complexité de la création du régime coopératif et la nécessité d'achever le projet.

Il y a d'abord la modification de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique, qui a renforcé les pouvoirs de perception et d'exécution de la British Columbia Securities Commission. Le deuxième changement est la création, par le gouvernement de l'Ontario, du *Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers*, qui formulera des recommandations pour

moderniser et réduire le fardeau réglementaire, tout en améliorant l'expérience et la protection des investisseurs. Je suis heureux de faire partie du Groupe consultatif d'experts qui fournit des renseignements généraux et des conseils au Groupe de travail.

Ces excellentes initiatives complètent notre travail. Même si de nouvelles idées et recommandations peuvent compliquer la rédaction des lois nécessaires à la création de l'ARMC, elles reflètent aussi la raison principale pour laquelle le Canada a besoin de l'ARMC, c'est-à-dire pour tirer parti des meilleures idées de partout au Canada et les inclure dans des lois et règlements harmonisés qui peuvent être appliqués uniformément partout au pays.

Je tiens à remercier Bill Black pour son excellente intendance du conseil d'administration de l'OMAMC et pour avoir été un collègue et partenaire exceptionnel dans le cadre de cette initiative cruciale. Nous sommes impatients de continuer d'avancer sous la direction de Jill Leversage. Je tiens également à remercier les dirigeants et le personnel des organismes de réglementation participants pour leur soutien et à souligner la contribution exceptionnelle de mon équipe de l'OMAMC et de l'équipe du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour leur travail acharné et leur dévouement continu.

Alors que s'estompe la menace que pose le coronavirus COVID-19, nous sommes prêts à aller de l'avant avec l'initiative du régime coopératif et à mettre en place un cadre de réglementation des valeurs mobilières plus efficient et rationalisé qui renforce l'économie canadienne.

I Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (régime coopératif)

Les administrations participantes – la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, le Yukon et le Canada – mettent en œuvre le régime coopératif, qui est doté de divisions distinctes de la réglementation et de l'arbitrage/des tribunaux.

Comme l'indique le protocole d'accord signé par les gouvernements des administrations participantes, cette initiative est conçue pour :

i) favoriser l'efficacité et la compétitivité internationale des marchés de capitaux au Canada et faciliter la mobilisation de capitaux auprès d'investisseurs partout au Canada et à l'étranger grâce à des marchés plus intégrés régis par une réglementation innovatrice, souple et adaptée aux besoins, sur la base de normes communes reflétées dans des règlements élaborés en collaboration et appliqués de façon uniforme;

(ii) mieux protéger les investisseurs grâce à une combinaison d'activités de conformité plus cohérentes et actives, d'application plus efficace de la loi contre l'inconduite et d'une meilleure coordination avec les autorités policières et judiciaires tant au Canada qu'à l'étranger;

(iii) renforcer la capacité du Canada de cerner et de gérer le risque systémique à l'échelle nationale;

(iv) permettre au Canada, par l'entremise d'un seul nouvel organisme coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux, de jouer un rôle plus important et plus influent dans les initiatives internationales de réglementation des marchés des capitaux.

En outre, le régime coopératif préservera les éléments du régime existant qui fonctionnent bien, dont la capacité d'évaluer et de prendre en compte les points de vue locaux, et mettra en œuvre les réformes nécessaires.

Le Conseil des ministres continue d'inviter d'autres provinces et territoires à participer au régime coopératif et à se réunir, avec un rôle complémentaire pour le gouvernement fédéral, pour moderniser les marchés de capitaux du Canada, les rendre plus concurrentiels et mieux protéger les investisseurs. Les administrations participantes se sont engagées à mettre en œuvre le régime coopératif d'une manière qui respecte les administrations non participantes et qui rassure les participants au marché.

II Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Le 20 juillet 2015, les provinces et territoires participants ont constitué l'OMAMC en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin de faciliter la transition à l'ARMC et sa mise en œuvre. Comme l'indiquent ses statuts constitutifs, le mandat de l'OMAMC consiste à :

- a) faciliter la mise sur pied de l'ARMC et la transition vers celle-ci, ce qui comprend :
 - (i) la division de la réglementation de l'ARMC;
 - (ii) la division d'arbitrage de l'ARMC;

- b) gérer et effectuer la fusion opérationnelle des activités ou des organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux existants des administrations participantes, selon le cas, avec l'ARMC;
- c) prendre toute autre mesure utile pour atteindre les objectifs susmentionnés et exercer les pouvoirs de l'OMAMC.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du BTCVM et conformément à une entente de financement, s'est engagé à fournir jusqu'à 30 millions de dollars pour financer les activités de mise en œuvre de l'OMAMC. L'OMAMC a informé les administrations participantes que ce financement ne sera pas suffisant pour permettre de lancer efficacement l'ARMC de manière à donner suite aux engagements énoncés dans le protocole d'accord. L'OMAMC collabore avec les administrations participantes pour examiner les plans de mise en œuvre et les ententes de financement.

Comme on le verra plus loin, l'OMAMC continue de faire des progrès dans la mise en œuvre des initiatives visant à assurer une intégration harmonieuse des organismes de réglementation participants. La direction et le Bureau de gestion de projet de l'OMAMC dirigent et exécutent des activités pour permettre au personnel des organismes de réglementation participants, qui exécute des travaux liés au régime coopératif, de continuer de se concentrer sur les initiatives de réglementation en cours.

III Conseil d'administration et équipe de direction

Les membres du conseil d'administration de l'OMAMC possèdent une vaste expérience des marchés des capitaux et sont largement représentatifs des diverses régions du Canada. Dans le cadre de l'exécution du mandat de l'OMAMC, le conseil d'administration doit rendre des comptes au Conseil des ministres, qui se compose du ministre responsable de la réglementation des marchés des capitaux dans chaque administration provinciale et territoriale participante et du ministre des Finances du Canada. Chaque ministre est responsable du régime coopératif devant son gouvernement et l'Assemblée législative.

M^{me} Jill Leversage a été nommée à la présidence du conseil d'administration le 1^{er} janvier 2020 en remplacement de William Black, qui a démissionné le 31 décembre 2019 et qui continue de siéger à titre d'administrateur. Un nouveau poste de vice-président du conseil d'administration a été créé et a pris effet le 1^{er} janvier 2020. M. Gary Girvan a été nommé à ce poste.

À la suite de ces nominations, des changements ont été apportés à la structure et à la composition des comités du conseil. Le Comité de la gouvernance et des communications (CGC) et le Comité de l'intégration et de la mise en œuvre (CIMO) ont été dissous et fusionnés en un seul comité. Par conséquent, le Conseil compte trois comités permanents chargés de l'aider à s'acquitter de ses fonctions en mettant l'accent sur des responsabilités et des activités particulières. Les présidents des comités sont maintenant les suivants :

- Finances et audit : Andrea Bolger
- Gouvernance et mise en oeuvre : Harold MacKay
- Ressources humaines et rémunération : Eric Tripp

Le tableau qui suit présente la liste des membres du conseil d'administration et indique les comités dont ils font partie et les réunions du conseil dans son ensemble et des comités auxquelles ils ont participé durant l'année :

Conseil d'administration et comités du conseil

	Réunions du conseil d'administration	Comité des finances et d'audit (CFA)	Comité de gouvernance et de mise en œuvre (CGMO)	Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)
Nombre de réunions	3	4	2	3
Bill Black ¹	3			1
Andrea Bolger ²	3	4		2
Mary Condon	2		2	
Joan Dunne	3	4		
Gary Girvan	3		2	
Rory Godinho	3		2	
Nancy Hopkins	2			1
Peter Klohn	3		2	
Doug Knight ³	3	3		2
Jill Leversage ⁴	3	1		
Harold MacKay	3		2	
John McCoach	2		2	
Jean-Pierre Ouellet	2			
Vicky Sharpe	3		2	3
Eric Tripp	3			3

1. M. Black a participé à une réunion du CRHR à titre de membre après avoir quitté son poste de président.
2. M^{me} Bolger a été membre du CRHR pour deux des trois réunions. Elle a été nommée présidente du CFA lorsque M^{me} Leversage a été nommée présidente du conseil d'administration.
3. M. Knight a été membre du CRHR pour deux des trois réunions et membre du CFA pour trois des quatre réunions.

4. M^{me} Leversage a présidé l'une des quatre réunions du CFA avant d'être nommée présidente du conseil d'administration.
5. Avant la création du Comité de gouvernance et de mise en œuvre (CGMO), les comités prédécesseurs – le Comité de gouvernance et de communications et le Comité d'intégration et de mise en œuvre – se réunissaient conjointement. Par conséquent, le nombre total de réunions du CGMO est de trois.

Voici la composition de l'équipe de direction :

Kevan Cowan, chef de la direction et régulateur en chef

Kevan Cowan est un dirigeant du secteur des services financiers qui a occupé divers postes stratégiques, opérationnels, de gestion, de réglementation et en lien avec les politiques au sein de multiples organisations.

Il a œuvré au sein du Groupe TMX Inc. de 1997 à 2015, occupant le poste de président des Marchés boursiers TSX et de chef de groupe du marché des actions depuis 2008. À ce titre, il a dirigé la plus importante branche d'affaires de TMX, qui comprenait la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse Alpha et TMX Select. De 2007 à 2009, M. Cowan a été président de la bourse TSX Venture; il est établi à Calgary. Avant de se joindre au Groupe TMX, il a été associé en droit des entreprises chez Smith Lyons LLP (qui fait maintenant partie de Gowling WLG).

Keith Persaud, chef de l'administration

Keith Persaud occupe le poste de chef de l'administration depuis son arrivée à l'OMAMC, en janvier 2016. Avant de se joindre à l'OMAMC, il a été vice-président principal, Finances et administration, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières pendant huit ans. M. Persaud a également occupé des postes de cadre dans le domaine du développement et de la stratégie du secteur des placements.

Linda Cowan, dirigeante principale de l'information (a démissionné le 3 avril 2020)

Linda Cowan a été dirigeante principale de l'information auprès de la British Columbia Securities Commission (BCSC) pendant quatre ans. Elle dirigeait les équipes responsables de la gestion de l'information, de la gouvernance des données et de la technologie dans le but de définir des stratégies s'arrimant aux activités. Avant de se joindre à la BCSC, M^{me} Cowan a occupé des postes en gestion des technologies de l'information chez KPMG Canada, à la Canadian Venture Exchange et à la Bourse de Vancouver.

Joe Annibale, directeur, Approvisionnement et gestion des installations

Joe Annibale a été gestionnaire des Services d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Il y dirigeait les services de gestion des installations, la négociation des baux immobiliers, les projets de rénovation, le programme d'assurance et le programme d'approvisionnement, en plus de s'acquitter d'autres tâches administratives organisationnelles. Auparavant, M. Annibale était gestionnaire, Finances et administration, de la Division des technologies de l'information du ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario.

Lee Hollister, directrice, Bureau de gestion de projet

M^{me} Hollister s'est jointe à la British Columbia Securities Commission (BCSC) en 2012. Auparavant, elle a été gestionnaire de programme chez BlackBerry et gestionnaire principale de projet chez Bell. M^{me} Hollister est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université McMaster et est une professionnelle agréée en gestion de projets (PMP).

Morag MacGougan, secrétaire générale

Morag MacGougan s'est jointe au BTCVM en 2010 et a été nommée secrétaire générale de l'OMAMC en 2016. Auparavant, elle a assumé les fonctions de vice-présidente et de secrétaire générale à l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, et occupé des postes de direction à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Frank Panzetta, directeur, Finances

Frank Panzetta a été contrôleur de la CVMO; il en dirigeait la fonction des finances depuis 1999. Avant de se joindre à la CVMO, il a occupé des postes de direction en comptabilité et en finances.

Frank Switzer, chef des communications

M. Switzer a une vaste expérience des communications organisationnelles dans les secteurs public et privé. Il a été directeur international des communications organisationnelles chez Financière Sun Life, et directeur international des communications externes à la Banque Scotia. Auparavant, il a été directeur des communications de la CVMO, en plus d'occuper des postes de haut niveau dans le domaine des communications au sein de l'Assemblée législative de l'Ontario et d'une multinationale du développement des infrastructures.

Ramona Tobler, chef des ressources humaines

Ramona Tobler a fourni des conseils stratégiques et des consignes en matière de ressources humaines à des cadres supérieurs et aux équipes de haute direction de grandes multinationales et de petites entreprises. Avant de se joindre à l'OMAMC, elle a été conseillère principale en gestion du changement organisationnel et vice-présidente associée, Ressources humaines, chez Aviva Canada et, tout récemment, elle était responsable de l'intégration des personnes du service des acquisitions de la division Habitation et automobile chez RBC Assurances.

Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

L'OMAMC considère que les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction jouent un rôle essentiel au sein de l'organisation. La rémunération totale des membres du conseil d'administration et de la haute direction pour la période est indiquée dans le tableau ci-après.

	Période terminée le 31 mars 2020	Période terminée le 31 mars 2019
Salaires et avantages sociaux du personnel de direction ¹	2 673 554 \$²	2 794 678 \$ ²
Honoraires des administrateurs	815 606 \$	883 037 \$
Total	3 489 160 \$	3 677 715 \$

1. Le total comprend les salaires et avantages sociaux de l'équipe de gestion susmentionnée pour la période visée par le présent rapport.
2. Le total reflète la couverture des coûts par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour le directeur, Approvisionnement et gestion des installations, et le directeur, Finances, depuis le 1^{er} décembre 2018.

IV Rapport sur les activités

La création du régime coopératif comporte deux phases :

Phase I – Législation et réglementation

Des représentants des administrations participantes font partie de l'équipe d'intégration et sont responsables des exigences législatives liées à la création du régime coopératif. Cela comprend l'élaboration du cadre législatif, l'établissement de l'entité de l'ARMC et l'intégration juridique des activités de réglementation des organismes de réglementation des valeurs mobilières des administrations participantes. Ce travail est coordonné par le Bureau de gestion de projet de la phase I.

Phase II – Intégration

Comme on l'a vu, le conseil d'administration de l'OMAMC a pour mandat de gérer l'intégration opérationnelle des organismes de réglementation participants (ORP). Pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration a établi une liste d'objectifs qu'il jugeait nécessaires pour achever le lancement de l'ARMC.

L'incertitude entourant la nouvelle date de lancement en lien avec la résolution des dépendances et du financement de la phase I a influé sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de l'exercice 2020. Malgré cette incertitude, des progrès ont été réalisés relativement à plusieurs objectifs. Voici les principales initiatives et réalisations de l'OMAMC à l'égard de ces objectifs, qui peuvent être regroupés en deux grandes catégories : 1) gérer l'intégration des ORP; et 2) élaborer un cadre de gouvernance et des politiques opérationnelles et financières pour lancer l'ARMC.

1. Gestion de l'intégration

Pour assurer un processus d'intégration harmonieux, l'OMAMC travaille en collaboration avec les administrations participantes, la direction des ORP – qui font partie d'un comité de transition (CT) travaillant en étroite collaboration avec la direction de l'OMAMC – et leurs employés. Treize volets de travail ont été établis; certains sont dirigés par le personnel de l'OMAMC, tandis que d'autres sont codirigés par le personnel des ORP. L'équipe de gestion de l'OMAMC et le Bureau de gestion de projet supervisent ces volets de travail et collaborent avec les dirigeants des ORP pour tirer parti de l'expertise de leur personnel. L'incertitude entourant les

échanciers de lancement et les nouvelles priorités opérationnelles et stratégiques a entraîné une réduction du nombre d'employés pouvant être affecté aux initiatives liées à l'ARMC.

Le conseil d'administration de l'OMAMC s'est engagé à communiquer avec les participants au marché pour s'assurer qu'ils comprennent la raison d'être de la mise en place du régime coopératif et les avantages qu'il vise à offrir.

Objectif	Progrès
Gérer le plan directeur de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la détermination proactive des risques, des jalons et des enjeux, et la collaboration avec les fonctionnaires travaillant à la phase 1 • Tenue de réunions bimensuelles avec les responsables des programmes sur l'état d'avancement, les risques, les ressources et les enjeux. • Poursuite des rapports à l'équipe d'intégration et au conseil d'administration de l'OMAMC sur les progrès, les enjeux et les risques, y compris une mise à jour complète de l'équipe d'intégration sur les réalisations de la phase II et les mesures requises. • Collaboration renforcée avec le Bureau de gestion de projet de la phase I • Maintien des ressources au niveau de l'exercice 2019 en raison des contraintes financières
Diriger les volets de travail de la phase II	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMAMC a joué un rôle plus important dans la progression des activités du volet de travail, car les ORP ont réduit la participation des employés en attendant la révision du calendrier de lancement. • Mettre l'accent sur des activités qui ne deviendraient pas périmées • Les volets de travail entièrement dirigés par le personnel des ORP ont été mis en pause.
Faire participer la direction et les employés des ORP dans la gestion du changement	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de la vision, de la mission et des valeurs de l'ARMC a été achevée avec la participation du comité de transition et des tables rondes des employés des ORP; la communication à l'ensemble des employés des ORP fera partie du déploiement de l'image de marque après l'établissement du calendrier de lancement.

<p>Achever l'élaboration de l'image de marque de l'ARMC et commencer la mise en œuvre; poursuivre l'élaboration du site Web et de l'intranet de l'ARMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'image de marque et le logo de l'ARMC sont au point; ils seront déployés après la mise à jour du calendrier de lancement. • Les menus du site Web et de l'intranet, la conception des pages et la structure globale sont achevés. En attente de l'achèvement de la législation et des échéanciers pour faire participer les ORP à la stratégie de gouvernance et de contenu
<p>Poursuivre la sensibilisation des intervenants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le chef de la direction de l'OMAMC continue de rencontrer des intervenants de tout le pays, y compris des dirigeants d'entreprises et de groupes d'intervenants, des représentants des gouvernements, des ministres responsables et leur personnel, et des représentants des organismes de réglementation des administrations participantes et d'administrations non participantes; l'organigramme des intervenants a été élaboré et est continuellement mis à jour.

Objectifs clés pour 2021

- Gérer le plan directeur de mise en œuvre
- Gérer ou diriger les volets de travail de la phase II.
- Poursuivre la sensibilisation des intervenants et la mobilisation du chef de la direction de l'OMAMC auprès du *Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers* du gouvernement de l'Ontario
- Élaborer un plan de gestion du changement, ce qui comprend le déploiement de la nouvelle image de marque de l'ARMC
- Faire participer les ORP à la stratégie de gouvernance et de contenu du site Web et de l'intranet de l'ARMC

2. Mise en place de l'OMAMC et participation au renforcement de la gouvernance

Pour mener à bien le mandat de l'OMAMC, le conseil d'administration doit veiller à ce que des exigences opérationnelles, financières et de gouvernance soient en place pour assurer le lancement réussi de l'ARMC. De plus, le conseil d'administration de l'OMAMC travaille de concert avec les administrations participantes pour établir un mécanisme de collaboration avec les administrations non participantes et pour élaborer des protocoles de production de rapports avec le Conseil des ministres afin d'appuyer la supervision ministérielle.

Objectif	Progrès
Promouvoir la conception organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • La conception de l'échelon 4 de la structure organisationnelle est terminée. • La structure de lancement pour la Nouvelle-Écosse est achevée et intégrée à la conception organisationnelle globale
Faire avancer l'élaboration d'une stratégie de rémunération globale	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments de base des récompenses globales sont en place. • La solution de l'ARMC au chapitre des pensions qui fait appel aux régimes gouvernementaux est presque terminée. • Le concept de régime d'avantages sociaux de l'ARMC a été élaboré et a été établi; le plan sera mis en marché une fois le calendrier de lancement déterminé.
Élaborer des lignes directrices linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices linguistiques provisoires ont été préparées et ont fait l'objet d'un examen initial par le comité de transition et le conseil d'administration. • Approbation et opérationnalisation en attente du calendrier de lancement et du financement
Officialiser les relations avec l'ACVM	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation à l'équipe d'intégration d'une approche à l'égard des systèmes nationaux dans le contexte du lancement de l'ARMC; d'autres travaux sont en attente de directives sur le calendrier de lancement et le financement
Consulter le Conseil des ministres sur les lois, les règlements et les ententes d'intégration/de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • L'examen des lois et règlements est reporté jusqu'à ce que les prochaines ébauches soient disponibles; l'examen des ententes d'intégration et de transfert est reporté jusqu'à l'annonce du calendrier de lancement.
Élaborer un cadre de responsabilisation avec le Conseil des ministres	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel de l'OMAMC a commencé à travailler avec l'équipe de la phase I pour élaborer des politiques particulières en lien avec le cadre de responsabilisation.
Soumettre aux gouvernements les besoins financiers révisés pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons élaboré une formule plus souple de déblocage des fonds existants. • D'autres travaux ont été reportés en attendant le calendrier de lancement.

Objectifs clés pour 2021

L'OMAMC estime qu'il est essentiel pour la réussite du projet que les enjeux touchant la date de lancement et le financement de l'ARMC soient réglés dès que possible en 2021. À défaut, on pourrait devoir suspendre tout ou partie des travaux de l'OMAMC jusqu'à ce que ces décisions soient prises. Le principal objectif de l'OMAMC en 2021 consistera à collaborer avec les administrations participantes pour régler ces questions. Voici d'autres objectifs :

- Définir la stratégie de mise en œuvre de la structure organisationnelle de l'ARMC.
- Continuer de faire avancer une stratégie de rémunération globale, y compris le parachèvement d'une solution en matière de pension qui assure la continuité, la mobilité et l'équité; faire avancer une structure de rémunération.
- Faire avancer l'élaboration de lignes directrices linguistiques.
- Continuer de forger des relations avec les organismes de réglementation non participants.
- Examiner les lois, les règlements et les ententes d'intégration et de transfert, et consulter le Conseil des ministres à ce sujet.
- Faire avancer l'élaboration d'un cadre de responsabilisation avec le Conseil des ministres.

RAPPORT DE GESTION (en milliers de dollars)

Le présent rapport de gestion constitue l'interprétation, par la direction, du rendement financier de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) pour l'exercice 2020 terminé le 31 mars 2020 par rapport à l'exercice précédent terminé le 31 mars 2019. Les états financiers reflètent les résultats financiers réels, tandis que le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et énonce les plans de l'OMAMC pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2020 de l'OMAMC et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements clés sur le rendement de l'OMAMC et sa capacité à atteindre ses objectifs.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- L'information contenue dans le présent rapport de gestion a été finalisée en date du 23 juin 2020, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration.
- Les termes « nous », « notre » et « nos » désignent l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux.
- Le présent rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de l'OMAMC sur le rendement financier et les événements à venir.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, comme « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Ils décrivent tous deux les produits et les charges budgétaires prévus pour l'exercice visé.
- Sauf indication contraire, les renvois à un exercice se rapportent à l'exercice de l'OMAMC se terminant le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers renvoient aux notes afférentes aux états financiers de l'OMAMC pour 2020.
- Toute l'information financière a été préparée conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* (NCOSBL) en utilisant la méthode du fonds différé pour déclarer les apports grevés d'affectations d'origine externe, tel qu'il est décrit sous *Constataion des produits* à la note 3 des états financiers.
- Les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens.
- Les chiffres étant arrondis, certaines variances peuvent ne pas concorder et l'analyse des composantes peut ne pas correspondre à l'analyse des composantes groupées.

Contenu du rapport de gestion

À propos de l'OMAMC	19
Faits saillants financiers	19
Priorités	20
Résultats d'exploitation	20
Liquidités et situation financière	25
Priorités de 2021	26

À propos de l'OMAMC

Le 20 juillet 2015, l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) a été mis sur pied au nom des gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et du Yukon (les « administrations participantes ») à titre de société sans but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* pour agir à titre d'organisme provisoire chargé de faciliter la transition à l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (« ARMC ») et sa mise en œuvre. L'OMAMC a commencé ses activités le 8 août 2016. Le 10 avril 2019, la Nouvelle-Écosse s'est jointe à titre d'administration participante.

L'OMAMC est chargée de gérer et d'exécuter la fusion opérationnelle des organismes existants de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires participants (« organismes de réglementation participants » ou « ORP ») avec l'ARMC. Dans l'exécution de cette responsabilité, l'OMAMC (i) aide à assurer la transition vers la division de la réglementation et celle de l'arbitrage/des tribunaux et leur mise en œuvre; (ii) consulte les administrations participantes au sujet des lois et règlements; (iii) obtient des conseils des ORP au sujet de la fusion opérationnelle; et (iv) prend toute autre mesure utile pour lancer l'ARMC.

Faits saillants financiers

Le tableau suivant résume les principaux faits saillants financiers de l'OMAMC pour l'exercice clos le 31 mars 2020, ainsi que le budget et les résultats comparatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020 Budget	2020 Chiffres réels	2019 Chiffres réels
Charges	4 694	4 354	4 952
Produits			
Financement reçu	4 305	4 436	4 130
Plus : constatation des apports reportés		999	1 802
Moins : apports reportés		(1 094)	(999)
Revenu de placement		13	19
Total		4 354	4 952
Excédent des produits sur les charges		-	-
Trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'exploitation		219	(1 133)
Acquisition de matériel et d'actifs incorporels		-	(282)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		219	(1 415)

Trésorerie	1 157	938
Actif financier net ⁽ⁱ⁾	527	388

(i) Soit la trésorerie, les débiteurs, les créiteurs et les charges à payer nets, qui constituent une mesure non conforme aux PCGR.

Priorités

Le budget de l'exercice 2020 a été préparé par l'OMAMC pour réaliser un certain nombre de priorités énoncées dans le plan d'activités. Pour l'exercice du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, le conseil d'administration de l'OMAMC (le « conseil ») a approuvé plusieurs objectifs, notamment :

- Gérer le plan directeur de mise en œuvre en utilisant les ressources internes en gestion de projet et les ressources humaines pour superviser le lancement de l'ARMC de façon proactive;
- Faire en sorte que les gestionnaires de l'OMAMC continuent de diriger et d'exécuter davantage d'activités pour les volets de travail opérationnel/réglementaire ou de la phase 2 dans leurs domaines de responsabilité afin d'aider les ORP à gérer leurs ressources humaines;
- Faire avancer les négociations avec les provinces non participantes sur la mise en œuvre d'une interface afin d'officialiser les relations avec les ACVM;
- Faire progresser l'élaboration de la structure de rémunération globale pour l'ARMC, y compris l'élaboration d'une solution pour les régimes de retraite;
- Définir la stratégie et l'approche de mise en œuvre de la conception organisationnelle;
- Poursuivre la sensibilisation des intervenants et terminer le déploiement de l'image de marque de l'ARMC;
- Faire participer les dirigeants et les employés des ORP aux valeurs de l'ARMC;
- Examiner les lois et les règlements et consulter les gouvernements à ce sujet;
- Élaborer, de concert avec les gouvernements, des modalités redditionnelles pour l'ARMC;
- Négocier avec les gouvernements participants pour obtenir des fonds supplémentaires.

Nous ne nous attendions pas à ce que l'arbitre en chef soit nommé en 2020, ni à ce que le processus de recrutement s'amorce. Par conséquent, nous n'avons pas inclus un montant pour cette initiative dans le budget de 2020.

Le montant total budgété au cours de la période pour atteindre ces objectifs est de 4 694 \$. Les charges réelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont totalisé 4 354 \$ (4 952 \$ en 2019). Les différences entre les coûts budgétés et les coûts réels sont expliquées ci-dessous.

Résultats d'exploitation

Financement

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM), s'est engagé à verser jusqu'à 30 millions de dollars pour soutenir les activités de mise en place de l'OMAMC. Le versement de ces fonds est assujéti à une entente de financement entre le BTCVM et l'OMAMC signée le 9 août 2016 (l'« entente »). La direction estime que le financement maximal de 30 millions de dollars est insuffisant pour mener à bien le

lancement efficace de l'ARMC. Nous continuons de discuter de la question du financement supplémentaire et de la voie à suivre pour l'OMAMC avec les administrations participantes.

L'entente exige que l'OMAMC soumette un plan d'activités et un budget à l'approbation du BTCVM. Le conseil d'administration de l'OMAMC a approuvé un budget de 4 694 \$ et un plan d'activités pour 2020 qui ont été soumis au BTCVM. Le budget tenait compte de la nécessité de conserver des fonds en attendant la date de lancement et était fondé sur la limite de financement de 450 \$ mise en place le 1^{er} octobre 2018 par le BTCVM sur la base de l'orientation donnée par les administrations participantes. La limite est de 350 \$ pour les coûts de fonctionnement, y compris toutes les ressources humaines, et de 100 \$ pour les dépenses liées aux initiatives du volet de travail. On s'attend à ce que les limites de financement demeurent en place jusqu'à ce qu'une nouvelle date de lancement soit fixée et qu'un nouveau mécanisme de financement supplémentaire soit mis en place. Le plan d'activités et le budget reflétaient des mesures comme le maintien de la réduction précédemment approuvée de la rémunération des membres du conseil d'administration, de même que le maintien de la dotation et des dépenses aux niveaux actuels et la poursuite d'activités de lancement qui ne deviendraient pas périmées. Le BTCVM a fourni un financement mensuel fondé sur le budget de 4 694 \$ pour l'OMAMC.

En 2020, le BTCVM a versé un total de 4 436 \$ à l'OMAMC (4 130 \$ en 2019). L'OMAMC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Conformément aux NCOSBL, l'OMAMC a reporté les apports inutilisés à une période ultérieure. Les fonds résiduels détenus par l'OMAMC doivent être retournés au BTCVM.

Les documents et services fournis par le BTCVM, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB) ne sont pas pris en compte dans les résultats financiers.

Charges

Le conseil d'administration a approuvé une réduction temporaire de la rémunération de ses membres en 2019, qui s'est poursuivie tout au long de 2020 pour aider à préserver le financement. La réduction de la rémunération comprenait une diminution de 24 % des honoraires, ce qui s'est traduit par des économies annuelles d'environ 203 \$.

De plus, compte tenu de l'incertitude continue entourant le calendrier de lancement, l'OMAMC a fait preuve d'une plus grande prudence dans l'utilisation du financement de lancement restant. Les mesures prises pour réduire et reporter les dépenses comprenaient le report du recrutement de personnel supplémentaire et le report du travail sur les initiatives qui deviendraient périmées.

Les ententes conclues par l'OMAMC avec la CVMO et la FCNB en 2019, en vertu desquelles ces deux dernières organisations couvriraient les coûts de leur personnel en détachement à l'OMAMC, sont demeurées en vigueur tout au long de 2020. Ces ententes sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019, respectivement, et ont permis à l'OMAMC de réduire ses coûts de rémunération d'environ 648 \$ en 2020 (195 \$ en 2019).

Par conséquent, les charges totales s'élevaient à 4 354 \$ pour l'année (4 952 \$ en 2019), soit 340 \$ (7 %) de moins que le montant budgété. Nous expliquons ci-dessous les principales catégories qui contribuent aux écarts par rapport au budget et aux résultats de l'an dernier.

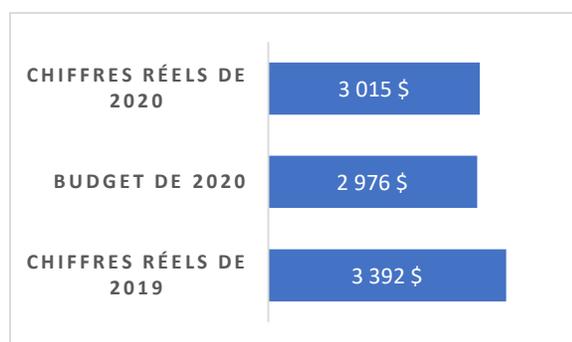
<i>(en milliers de dollars)</i>	% des charges	Chiffres réels de 2020	Budget de 2020	Écart*		Chiffres réels de 2019	Écart*	
				\$	%		\$	%
Rémunération et avantages sociaux	88,0	3 830	3 825	(5)	0	4 279	449	10
Services externes	7,1	308	529	221	42	406	98	24
Autres frais administratifs	4,7	204	316	112	35	252	48	19
Amortissement	0,3	12	24	12	50	15	3	20
Total des charges	100,0	4 354	4 694	340	7	4 952	598	12

* Résultat positif dénote un écart favorable

Rémunération et avantages sociaux

Le total correspond à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel et des membres du conseil d'administration. Ces deux composantes sont examinées séparément ci-après.

Rémunération et avantages sociaux – Personnel



Écart par rapport à l'année précédente : Les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel ont été de 3 015 \$, soit 377 \$ (11 %) de moins que l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à l'incidence des économies réalisées grâce aux ententes conclues avec la CVMO et la FCNB pour couvrir le coût de leurs employés respectifs détachés pendant toute l'année, ce qui a donné lieu à des économies de 648 \$ pour l'année comparativement à des économies de 195 \$ en 2019, alors que seulement une partie de l'année était couverte. Ces économies ont été partiellement compensées par les augmentations annuelles des salaires et des avantages sociaux du personnel en service ainsi que par une hausse de la rémunération au rendement.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel étaient supérieurs de 39 \$ (1,3 %) au montant prévu pour l'exercice en cours. Cet écart est attribuable à la décision de la direction d'affecter des fonds supplémentaires à la rémunération au rendement par rapport à ce qui a été approuvé dans le budget.

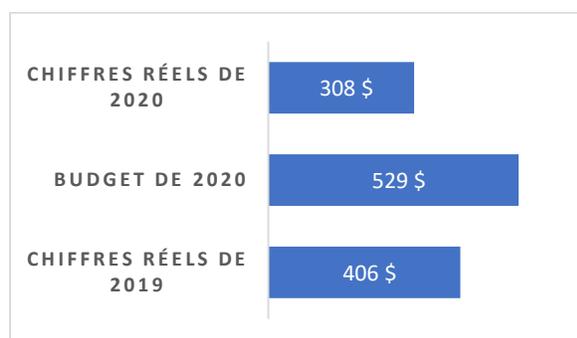
Rémunération et avantages sociaux – Conseil d’administration



Écart par rapport à l’année précédente : La rémunération des administrateurs a totalisé 815 \$, soit 72 \$ (8 %) de moins que l’année précédente. L’écart est attribuable à la tenue d’un plus petit nombre de réunions du conseil d’administration et des comités cette année pour aider à conserver le financement. Il y a eu trois réunions du conseil d’administration cette année, comparativement à cinq l’an dernier. L’une des réunions du conseil d’administration a eu lieu par téléconférence afin de conserver le financement. De plus, neuf réunions de comités ont eu lieu cette année comparativement à 13 en 2019, ce qui a contribué aux économies.

Écart par rapport au budget de l’exercice en cours : Cette année, la rémunération des administrateurs a été inférieure de 34 \$ (4 %) au montant prévu pour l’année en cours. Cet écart est attribuable au fait que le nombre de réunions a été inférieur à celui prévu. Nous avons prévu quatre réunions du conseil d’administration et 16 réunions de comités pour l’année.

Services externes



Écart par rapport à l’année précédente : Les coûts des services externes comprennent les coûts payés aux experts-conseils, de même que pour le soutien juridique externe et l’assurance. Ces coûts s’élevaient à 308 \$, soit 98 \$ (24 %) de moins que l’année précédente. L’écart est attribuable à la limitation des dépenses au titre du soutien juridique externe et des services-conseils afin de conserver le financement. Plus particulièrement, les dépenses liées aux initiatives de technologie de l’information ont été réduites de 84 \$ parce que nous avons négocié une réduction de 50 % des frais d’hébergement des sites Web et intranet. Le reste de

la différence est composé d'écarts compensatoires dans les dépenses du volet de travail pour les services externes.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Cette année, les coûts des services externes ont été de 221 \$ (42 %) inférieurs au montant prévu pour l'exercice en cours. Cet écart est attribuable à l'incertitude persistante entourant le calendrier de lancement de l'ARMC et à l'accent mis par la direction sur la conservation du financement et la limitation du travail aux initiatives qui ne deviendraient pas périmées. Cela s'est traduit par le report de l'élaboration des exigences des ACVM, de même que par la réduction des dépenses consacrées à l'élaboration du cadre global de récompenses et d'avantages sociaux totaux, à la sensibilisation des intervenants et à l'actualisation des données sur les frais pour le règlement sur les frais de l'ARMC. Les économies au titre de l'hébergement du site Web et de l'intranet mentionnées ci-dessus contribuent également à la baisse des dépenses. Cela a été compensé par des frais d'audit plus élevés que prévu.

Autres frais d'administration



Écart par rapport à l'année précédente : Les autres frais d'administration, qui comprennent les frais de déplacement et d'accueil ainsi que les frais de formation, s'élevaient à 204 \$, soit 48 \$ (19 %) de moins que l'année précédente, principalement en raison de coûts de déplacement moins élevés (12 \$), de coûts de technologie et de télécommunications plus modestes (13 \$) et de coûts d'administration plus bas, y compris pour la formation du personnel et des administrateurs (23 \$). La réduction des dépenses est attribuable à nos efforts de conservation du financement.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les autres frais d'administration étaient inférieurs de 112 \$ (35 %) au montant prévu pour l'exercice en cours. Une tranche d'environ 45 \$ de ce montant est attribuable au fait que les membres du personnel et les administrateurs ont fait moins de déplacements que prévu. Le reste de l'écart peut être attribué au report de la formation du personnel et à la diminution des coûts de technologie et de télécommunications.

Autres frais

Le Tribunal n'a engagé aucun coût parce que l'arbitre en chef n'a pas été nommé au cours de l'exercice.

L'OMAMC partage des locaux avec le BTCVM, et ce dernier assume les coûts de ces locaux, comme le prévoit l'entente de financement.

Liquidités et situation financière

L'OMAMC avait un actif financier net de 527 \$ au 31 mars 2020 (388 \$ en 2019). L'actif financier net comprend la trésorerie de 1 157 \$ (938 \$ en 2019) et les débiteurs de 11 \$ (28 \$ en 2019), qui sont partiellement compensés par les créditeurs et les charges à payer de 641 \$ (578 \$ en 2019). Cette mesure non conforme aux PCGR sert à surveiller les liquidités de l'OMAMC et aide la direction à s'assurer que l'Organisme peut couvrir ses passifs.

Trésorerie

Au 31 mars 2020, l'OMAMC détenait 1 157 \$ au titre de la trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont ajouté 219 \$ au solde de trésorerie (baisse de 1 133 \$ en 2019). Il n'y a pas eu d'achat de matériel ou de développement additionnel du site Web en 2020 (2019 – 282 \$). Le solde de clôture servira à payer le passif restant ainsi qu'à couvrir les coûts prévus pour 2021, puisque le financement pour 2021 sera réduit du montant des apports reportés.

Débiteurs

Les débiteurs s'élevaient à 11 \$ (28 \$ en 2019) et se composaient principalement du montant recouvrable du gouvernement du Canada au titre de la TPS et de la TVH payées au cours de la deuxième moitié de l'année, qui totalise 10 \$. Le solde comprend les intérêts gagnés sur nos soldes de trésorerie en mars 2020.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance totalisent 56 \$ (88 \$ en 2019) et comprennent la portion payée d'avance pour les services de technologie de l'information (28 \$), l'assurance payée d'avance (24 \$) et le coût d'un vol payé d'avance (4 \$).

Matériel et actifs incorporels

Le matériel, qui comprend principalement des appareils informatiques et mobiles pour le personnel et les administrateurs, a été presque entièrement amorti (11 \$ en 2019). Les actifs incorporels totalisent 511 \$ (512 \$ en 2019), principalement pour le développement du site Web de l'ARMC et pour l'achat de logiciels. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée pour le développement du site Web (282 \$ en 2019). Le site Web est en cours d'élaboration pour l'ARMC; par conséquent, aucun amortissement n'est appliqué à ces montants. L'écart du total est lié à l'amortissement des autres achats de logiciels, qui sont maintenant entièrement amortis.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer totalisent 641 \$ (578 \$ en 2019) et comprennent 488 \$ pour la rémunération du personnel et des administrateurs (489 \$ en 2019) et 153 \$ au titre des créditeurs commerciaux (89 \$ en 2019). La rémunération accumulée du personnel et des administrateurs se compose de 311 \$ en primes d'encouragement de la direction (214 \$ en 2019), de 125 \$ représentant l'obligation de l'OMAMC à l'égard des congés annuels payés des employés (154 \$ en 2019) et de 52 \$ en rémunération du personnel et des administrateurs gagnée en mars, mais versée en avril (121 \$ en 2019).

Priorités pour 2021

L'OMAMC travaillera avec les administrations participantes pour appuyer la prise de décisions en lien avec ce projet en tenant compte du remaniement des priorités et des orientations gouvernementales en réponse à la pandémie. Cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence sur le financement et les activités existants de l'OMAMC, car le financement actuel est accordé en fonction de l'entente de financement conclue avec le BTCVM, et le personnel de l'OMAMC a été en mesure de travailler à distance.

L'OMAMC a pris des mesures pour harmoniser ses ressources avec les travaux qu'il peut accomplir à l'heure actuelle pour mener à bien le lancement de l'ARMC. Ces changements visent à prolonger le plus longtemps possible le financement actuellement disponible de l'OMAMC, tout en continuant de faire progresser le plus possible les travaux de lancement de l'ARMC. Au 31 mars 2020, il y a suffisamment de fonds pour que l'OMAMC puisse fonctionner pendant les 12 prochains mois, voire plus longtemps.

L'OMAMC se concentrera sur les initiatives suivantes pour l'année :

- Examiner l'ébauche de la Loi sur l'ARMC et la documentation relative à la charte et fournir une rétroaction aux gouvernements, faisant ainsi progresser un élément fondamental essentiel de l'ARMC.
- Collaborer avec le Bureau de gestion du projet de la phase 1 pour produire des produits livrables tels que les politiques de responsabilisation de l'ARMC.
- Faire progresser le cadre de rémunération globale de l'ARMC.

En outre, l'OMAMC continuera de collaborer avec les administrations participantes pour cerner et élaborer d'autres aspects contribuant à la progression de l'ARMC.

En outre, l'OMAMC continuera de collaborer avec les administrations participantes pour obtenir des précisions au sujet de la date de lancement de l'ARMC et du financement requis. Dans l'intervalle, l'OMAMC pourrait devoir revoir ses activités et prendre d'autres mesures de gestion des coûts. Ces mesures, qui pourraient inclure la suspension des activités de l'OMAMC, seraient déterminées après discussion avec les administrations participantes.

Les charges estimatives projetées pour 2021 s'élèvent à 4 602 \$.

États financiers

Organisme de mise en place de l'Autorité des
marchés des capitaux

31 mars 2020

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	29 - 30
État de la situation financière	31
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	32
État des flux de trésorerie	33
Notes afférentes aux états financiers	34 - 39

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
11th Floor
200 King Street West, Box 11
Toronto, ON
M5H 3T4
T +1 416 366 0100
F +1 416 360 4949

Aux membres de
l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OMAMC au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent selon ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'OMAMC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OMAMC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMAMC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMAMC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de présenter un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMAMC;
- nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations connexes à fournir par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OMAMC à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OMAMC à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script font.

Toronto, Canada
Le 23 juin 2020

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

État de la situation financière

31 mars

2020

2019

Actif

Court terme

Encaisse	1 157 132 \$	938 060 \$
Débiteurs (note 4)	11 167	27 537
Charges payées d'avance	<u>55 916</u>	<u>87 685</u>
	1 224 215	1 053 282

Matériel (note 5)

34

10 703

Actifs incorporels (note 6)

511 012

512 333

1 735 261 \$

1 576 318 \$

Passif

Court terme

Créditeurs et charges à payer (note 7)	641 125 \$	577 535 \$
Apports reportés (note 8)	<u>1 094 136</u>	<u>998 783</u>
	1 735 261	1 576 318

Actif net

Non affecté

-

-

1 735 261 \$

1 576 318 \$

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

2020

2019

Produits

Financement (note 2)	4 340 647 \$	4 933 336 \$
Revenu de placement	<u>13 684</u>	<u>18 830</u>
	4 354 331	4 952 166

Charges

Rémunération et avantages sociaux	3 830 728	4 279 033
Services externes	307 575	406 215
Autres frais administratifs	204 038	251 877
Amortissement	<u>11 990</u>	<u>15 041</u>
	4 354 331	4 952 166

Excédent des produits sur les charges	-	-
Actif net au début de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

2020

2019

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Activités d'exploitation

Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement du matériel	10 669	12 607
Amortissement des actifs incorporels	<u>1 321</u>	<u>2 434</u>
	<u>11 990</u>	<u>15 041</u>

Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

Débiteurs	16 370	22 543
Charges payées d'avance	31 769	49 099
Créditeurs et charges à payer	63 590	(416 534)
Apports reportés	<u>95 353</u>	<u>(803 336)</u>
	<u>207 082</u>	<u>(1 148 228)</u>

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

219 072 (1 133 187)

Activités d'investissement

Acquisition d'actifs incorporels	-	(281 523)
----------------------------------	---	-----------

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

- (281 523)

Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice

219 072 (1 414 710)

Trésorerie au début de l'exercice

938 060 2 352 770

Trésorerie à la fin de l'exercice

1 157 132 \$ 938 060 \$

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Nature des activités

L'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (l'Organisme ou l'OMAMC) a été constitué le 20 juillet 2015 à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

L'Organisme est exonéré d'impôt en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Organisme a été constitué pour faciliter la transition et la mise en œuvre de vers l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC). Il doit notamment (i) faciliter la transition à la division de la réglementation et à celle de l'arbitrage/des tribunaux et leur mise en œuvre; (ii) gérer et exécuter la fusion opérationnelle des organismes ou des activités de réglementation des valeurs mobilières des administrations participantes avec l'ARMC; et (iii) prendre toute autre mesure utile pour atteindre les objectifs susmentionnés.

2. Financement

L'Organisme est financé par le gouvernement fédéral dans le cadre d'une entente de financement avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM) en vue d'accorder jusqu'à 30 000 000 \$ pour appuyer les activités de mise en œuvre de l'OMAMC. Les activités de l'Organisme dépendent du financement qu'il reçoit du BTCVM. La résiliation de cet accord aurait un impact négatif important sur les résultats et la situation financière de l'Organisme. À la date du rapport d'audit, l'OMAMC n'a aucune raison de croire que le financement prendra fin avant que la limite maximale de financement soit atteinte.

Au 31 mars 2020, l'OMAMC avait utilisé 19 802 826 \$ sur les 30 000 000 \$, ce qui laisse 10 197 174 \$. La balance des fonds est suffisante pour financer les activités de l'OMAMC au cours des 12 prochains mois ou plus.

Le 1er octobre 2018, le BTCVM a limité le financement mensuel de l'OMAMC à 450 000 \$. La limite est établie à 350 000 \$ pour les coûts de fonctionnement, y compris les ressources humaines, et à 100 000 \$ pour les dépenses liées aux initiatives des volets de travail.

Tous les fonds reçus du BTCVM sont considérés comme grevés d'affectations externes selon les modalités de l'entente de financement selon lesquelles les fonds résiduels détenus par l'OMAMC doivent être retournés au BTCVM.

3. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables adoptées sont décrites ci-après.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Organisme conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

et du passif, sur l'actif et le passif éventuels déclarés à la date de l'état de la situation financière, de même que sur les montants déclarés des produits et des charges pendant la période de référence.

En raison de l'incertitude inhérente à la formulation des estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Organisme comprennent la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. L'organisme les évalue ensuite au coût amorti à l'exception de la trésorerie, qui est comptabilisée à la juste valeur.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile estimative. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Matériel informatique	amortissement linéaire sur 3 ans
-----------------------	----------------------------------

La durée de vie utile estimative du matériel est examinée par la direction et rajustée au besoin.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation est dépréciée, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les frais de développement des logiciels et du site Web.

Les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile.

Logiciels	amortissement linéaire sur 3 ans
-----------	----------------------------------

Les coûts de développement du site Web correspondent aux coûts engagés pour créer le site Web de l'ARMC. L'Organisme a choisi de capitaliser ces coûts. Bien que le site Web soit en cours de développement par l'Organisme, il ne sera utilisé qu'après le lancement de l'ARMC. En conséquence, l'OMAMC n'amortit pas ces montants. Les coûts de développement du site Web sont comptabilisés au coût.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation incorporelle est dépréciée, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports grevés d'affectations d'origine externe, selon laquelle les fonds reçus sont d'abord comptabilisés à titre d'apports reportés et sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services suivants ne sont pas reflétés dans les présents états financiers.

En vertu des modalités de l'entente de financement conclue avec le BTCVM, ce dernier fournit gratuitement à l'Organisme des services de soutien administratif et des locaux à bureaux.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a approuvé une entente aux termes de laquelle elle n'exigerait pas le remboursement intégral des coûts des ressources humaines actuellement détachées auprès de l'OMAMC à compter du 1^{er} décembre 2018. Il est prévu que cette entente ne sera pas renouvelée lorsqu'elle viendra à échéance le 30 juin 2020.

De même, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick a approuvé une entente dans laquelle elle s'engageait à absorber le coût total d'un employé présentement détaché auprès de l'OMAMC à compter du 1^{er} janvier 2019. De même, il est prévu que cette entente ne sera pas renouvelée lorsqu'elle viendra à échéance le 31 octobre 2020.

4. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créances divers	834 \$	1 258 \$
TPS/TVH à recevoir	<u>10 333</u>	<u>26 279</u>
	<u>11 167 \$</u>	<u>27 537 \$</u>

5. Matériel

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2020 Valeur comptable nette</u>	<u>2019 Valeur comptable nette</u>
Matériel informatique	<u>37 730 \$</u>	<u>37 696 \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>10 703 \$</u>

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

6. Actifs incorporels

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2020 Valeur comptable nette</u>	<u>2019 Valeur comptable nette</u>
Logiciels	7 304 \$	7 304 \$	- \$	1 321 \$
Coûts de développement du site Web	<u>511 012</u>	<u>-</u>	<u>511 012</u>	<u>511 012</u>
	<u>518 316 \$</u>	<u>7 304 \$</u>	<u>511 012 \$</u>	<u>512 333 \$</u>

Le site Web est en cours de développement pour l'ARMC, et par conséquent, ces montants ne sont pas amortis.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rémunération incitative accumulée	311 209 \$	213 683 \$
Montants dus aux fournisseurs	152 812	88 638
Vacances accumulées des employés	125 161	153 860
Salaires à payer	<u>51 943</u>	<u>121 354</u>
Créditeurs et charges à payer, fin de l'exercice	<u>11 167 \$</u>	<u>577 535 \$</u>

8. Apports reportés

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Apports reportés, début de l'exercice	1 802 119 \$	3 458 083 \$
Fonds reçus	4 130 000	4 807 280
Moins : produits constatés	<u>(4 933 336)</u>	<u>(6 463 244)</u>
Apports reportés, fin de l'exercice	<u>998 783 \$</u>	<u>1 802 119 \$</u>

9. Régimes de retraite

L'OMAMC a conclu des ententes avec certains cadres supérieurs qui permettent à ces derniers de participer aux régimes d'épargne-retraite, de retraite ou autres régimes connexes que pourra établir l'Organisme. Les services des cadres supérieurs auprès de l'OMAMC entreront en vigueur à la date de début de leur embauche. À la date des états financiers, ces régimes ne sont pas établis. Tant que ces

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

régimes n'auront pas été établis, il ne sera pas possible de fournir une évaluation du coût éventuel, le cas échéant.

10. Instruments financiers

Les transactions sur instruments financiers peuvent faire en sorte que l'Organisme assume ou transfère à une autre partie un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations requises fournissent des renseignements qui aident les utilisateurs des états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs. Étant donné la nature et la source des débiteurs, l'Organisme n'estime pas que le risque de crédit est important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur (risque de prix) ou les flux de trésorerie futurs (risque de flux de trésorerie) d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. L'Organisme n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature de ses instruments financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ait de la difficulté à respecter les obligations découlant de ses engagements financiers. L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement à l'égard de ses créiteurs. L'Organisme gère le risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie supérieurs aux obligations en cours.

Risque de change

Le risque de change est le risque pour l'Organisme qui découle des fluctuations des taux de change. L'Organisme n'est pas exposé à un risque de change important, car les transactions en devises sont limitées.

11. Événements subséquents

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'une pandémie mondiale d'une nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 »). La propagation de la COVID-19 a gravement affecté de nombreuses économies locales partout dans le monde. Dans de nombreux pays, dont le Canada, les organisations sont forcées de cesser ou de limiter leurs activités pendant des périodes longues ou indéterminées. Les mesures prises pour limiter la propagation du virus, y compris les interdictions de voyager, les mises en quarantaine, la distanciation sociale et la fermeture des services non essentiels, ont entraîné des perturbations importantes pour les organisations du monde entier, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont également connu une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

réagi en prenant des mesures monétaires et budgétaires pour stabiliser les conditions économiques. Le 24 mars 2020, la province de l'Ontario a ordonné la fermeture d'entreprises non essentielles.

Comme la déclaration de la COVID-19 en tant que pandémie mondiale et l'intervention du Canada ont eu lieu avant le 31 mars 2020, l'Organisme a dû tenir compte de l'incidence de la pandémie et des mesures gouvernementales connexes sur les états financiers au 31 mars 2020, y compris l'incidence sur l'exercice subséquent.

Selon l'évaluation de la direction, la COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur l'état de la situation financière de l'OMAMC au 31 mars 2020, ni sur son état des résultats et de l'évolution de l'actif net ou son état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2020. De plus, on ne prévoit pas que la COVID-19 aura une incidence importante sur les résultats financiers ou les activités de l'OMAMC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.